



Décaissement terrain inférieur

Par **alex622005**, le **20/01/2017 à 16:08**

bonjour, je me permet de vous contacter pour avoir des renseignements par rapport à ma question: nous avons fait l'acquisition d'un terrain qui est en pente (coté droit le plus haut quand on regarde de la route) Notre voisin qui se situe en dessous de notre terrain à fait décaisser son terrain pour diminuer la hauteur d'un coté de sa maison et pouvoir rattraper le niveau de l'autre. nor lors de ce décaissement l'entreprise à dépassé la limite séparative et a grignoté une partie de notre terrain. Lors de la construction de notre maison nous avons fait appel à une entreprise qui a également décaissé une partie de notre terrain mais le niveau entre notre terrain et celui du voisin du dessous est d'environ 80 cm. nous avons proposé de faire un mur de soutènement et de partager les frais 2/3 pour lui et 1/3 pour nous. au vu de la faible pente il ne veut pas faire de mur mais un talus . or nous devons rajouter 20 cm de terre du coté gauche de notre maison et créer le talus. qui doit payer ces frais de remise en place de terre et de la création du talus. en sachant que nous allons décaisser notre terrain pour le mettre à plat et installer un mur de soutènement sur notre terrain pour maintenir les terres du voisin supérieur. nous remerciant de votre réponse

Par **talcoat**, le **24/01/2017 à 19:14**

Bonjour, Suivant la situation décrite, le voisin du dessous ayant décaissé son terrain c'est donc à lui de soutenir ses terres(le mur étant construit sur son terrain et à ses frais). C'est d'ailleurs la même situation en ce qui concerne @alex vis à vis de son voisin du dessus. Une entente est bien sur préférable, car se pose quand même le problème de clôture avec le voisin du dessous et une prise en charge des 2/3 des frais paraît plus plausible ... Cordialement